



**DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET ÉDUCATIF
2018-2021**

2018

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Le projet | 8 |
| I. Axe les archives de demain | 8 |
| A – Collecte et traitement..... | 8 |
| Méthodologie..... | 8 |
| Archives publiques..... | 9 |
| Collecte..... | 9 |
| Traitement..... | 10 |
| Archives électroniques..... | 10 |
| Archives privées..... | 11 |
| Archives audiovisuelles et figurées..... | 11 |
| Bibliothèque..... | 12 |
| B – Internet et réseaux sociaux..... | 12 |
| Mises en ligne d'archives..... | 12 |
| Réseaux sociaux, wiki..... | 13 |
| C – Partage de l'information interne..... | 13 |
| D – Sécurité..... | 13 |
| II. Axe conservation préventive | 14 |
| III. Axe publics, partenariats | 15 |
| A – Redéfinition et amélioration des services à rendre aux usagers..... | 15 |
| Améliorer l'accueil sous toutes ses formes..... | 15 |
| Configuration du bâtiment principal..... | 15 |
| Le courrier..... | 16 |
| Salle de lecture..... | 16 |
| B – Élargissement des publics..... | 17 |
| C – Partenariats..... | 17 |
| Méthodologie..... | 17 |
| Développer les partenariats de proximité et les partenariats scientifiques..... | 18 |
| Développer les partenariats internes..... | 18 |
| Conforter et faire évoluer les partenariats déjà existants..... | 18 |
| Associations subventionnées..... | 18 |
| IV. Axe actions éducatives et de valorisation | 19 |
| A – Service éducatif..... | 19 |
| B – JOP 2024..... | 19 |

Introduction

Le département de la Seine-Saint-Denis a été créé par la loi du 10 juillet 1964 qui démembrait les territoires des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Il est constitué de territoires qui appartenaient auparavant à ces deux départements.

En cinquante ans d'existence les départements de la petite couronne sont devenus des acteurs majeurs de la vie locale, intervenant sur un spectre de domaines tout à fait étendu : social, éducatif, sportif, infrastructures, culturel. Une incertitude existe toutefois sur leur devenir dans la perspective d'une réforme institutionnelle concernant l'Île-de-France.

1. Paysages géographiques et humains

Situé au nord-est de Paris, le département de la Seine-Saint-Denis est, avec 236 km², l'un des plus petits départements français : 23 km dans sa plus grande dimension du nord au sud, et 23,5 km d'est en ouest. Constitué d'un bas plateau au nord-ouest, la Plaine de France, qui s'élève progressivement vers l'est, il est plus au sud parsemé de buttes escarpées et de plateaux (Vaujours, Belleville-Ménilmontant, Avron et Butte-Pinson) qui s'abaissent au sud vers la vallée de la Marne.

Le territoire du département de la Seine-Saint-Denis est évidemment impacté par la proximité de Paris capitale, tant dans son explosion démographique que dans son économie.

La population est passée de 267 000 habitants en 1896 à 1,38 millions d'habitants en 1999 et à 1,56 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2016 (augmentation de plus de 10 % en 16 ans). Le département est le 6^e département le plus densément peuplé de France et le 3^e d'Île-de-France, avec une densité de 6 444 hab./km². C'est dire que la population est totalement **urbaine**, les plus petites villes (Coubron, Gournay-sur-Marne, Vaujours, L'Île-Saint-Denis) comptant moins de 10 000 habitants quand les plus importantes (Saint-Denis, Montreuil) en ont 100 000 et plus. Cette population comporte une forte part **d'immigration** (elle est composée à 28 % d'étrangers en situation régulière), en provenance du monde entier (172 nations) mais principalement d'Afrique du nord et Afrique noire, Portugal, Turquie, Chine. Elle se caractérise également par sa **jeunesse** : 27,7 % de la population a moins de 20 ans, source de dynamisme.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis était, traditionnellement, la banlieue ouvrière qui fournissait Paris en produits manufacturés ou chimiques. La **forte désindustrialisation** du XX^e siècle a créé des situations de crise aiguë et de réelle détresse sociale : le département compte actuellement le plus fort taux de chômage d'Île-de-France (13%) et est le plus peuplé d'Île-de-France en allocataires du revenu de solidarité active (RSA, concernant 12,6 % de la population). **Une autre économie émerge cependant** depuis les années 2000, tournée vers le **tertiaire**. Alors que la part de la population ouvrière dans la population active passe de 24,4 % à 14,6 % entre 1999 et 2016, la part des cadres et professions intellectuelles passe dans le même temps de 5,8 à 8 %, particulièrement en bordure de Paris où les friches industrielles ont été remplacées par des sièges d'entreprises : on parle là de la « gentrification », ou embourgeoisement, de la banlieue.

2. Des archives et des hommes

Les archives départementales de la Seine-Saint-Denis (AD 93) sont créées en 1968. Elles existent d'abord comme un service en devenir puisque ce sont le directeur et les archivistes de Paris et de l'ancien département de la Seine qui préfigurent le futur service, avant qu'un directeur pour les AD 93, Jean-Marie Jenn, soit nommé en 1969. Il s'installe en décembre 1970 avec quelques collègues à

Bobigny dans une partie du bâtiment D de la Cité administrative provisoire (n° 2) de la préfecture¹. À la fin de l'année 1971, plus de 600 m. l. d'archives sont déjà conservés².

Dans l'histoire cinquantenaire de notre direction quelques tournants ont déterminé notre identité archivistique :

1967 : création

1969 : nomination d'un directeur

1970 : premiers locaux dans la cité administrative n°2 à Bobigny

1977 : création du service éducatif

1984 : inauguration du bâtiment de Bobigny

1985 : début du service des archives audiovisuelles

1993 : dépôt des archives de l'Institut d'histoire sociale – CGT (archives de la centrale syndicale CGT)

2000 : informatisation, logiciel Clara

2003 : conventions de dépôt des archives du Parti communiste français et des archives papier et photographiques du journal *L'Humanité*

2008 : aménagement de l'annexe de Pantin

2011 : ouverture du site internet des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

2014 : mise en service de l'extension du bâtiment de Bobigny

2015 : passage au logiciel Mnesys

2018 : location d'un nouveau local à Pantin

2018-2019 : mise en ligne des sources généalogiques (état civil, recensements...)

Il faut mettre l'accent, parmi les évolutions qui n'allaient pas de soi, sur la création d'une régie audiovisuelle qui nous place parmi les rares départements à dynamiser leur patrimoine audiovisuel, et évidemment sur les partenariats avec l'IHS-CGT, le PCF et *L'Humanité*, pour le dépôt de leurs archives papier et iconographiques, qui donnent aux AD de la Seine-Saint-Denis une identité tout à fait singulière en lien avec la recherche sur l'histoire du monde du travail.

Au fil des années, quatre axes principaux de travail sont apparus, que ce soit pour les archives publiques ou privées, pour les archives papier, iconographiques ou audiovisuelles :

- axe territorial : la Seine-Saint-Denis ;
- axe chronologique : les XX^e et XXI^e siècles ;
- axe thématique : le monde du travail et la mémoire militante ;
- axe typologique : les archives audiovisuelles et photographiques.

Ces axes guident nos actions de collecte, traitement, mise en valeur.

3. Les moyens

Le volume d'archives conservées a augmenté régulièrement au fil des années jusqu'à occuper 31 km linéaires aujourd'hui (25 à Bobigny et 6 à Pantin). Bientôt à court de place y compris dans notre annexe de Pantin, nous allons pouvoir bénéficier d'un nouveau local en location à Pantin, contigu à celui que nous occupons déjà. Il va être aménagé et équipé entre 2018 et 2020 et devrait à partir de 2020 nous offrir une capacité supplémentaire de 3 km. l., suffisante pour soutenir environ 5 années d'accroissements au rythme actuel.

¹*Bulletin des Archives départementales*, n° 1 (décembre 1971), p. V, et rapport annuel 1969-1970, p. 3. À noter que quelques années après, J.-M. Jenn signale que le service n'a obtenu des locaux qu'en raison de la compétence du pré-inventaire des monuments et richesses artistiques qui lui a été affectée dès le départ par le préfet (rapport annuel 1974, p. 14).

²Rapports annuels 1970-1971 et 1971.

Parallèlement aux volumes entrants, l'équipe a également été progressivement renforcée jusqu'en 2014. Nous sommes 38 agents en 2018, avec trois vacances de postes.

Le programme d'action départemental prévoit depuis plusieurs années des transferts des moyens budgétaires depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de pouvoir soutenir un ambitieux programme de constructions et d'équipements (collèges, parcs, équipements sportifs). Ceci implique des efforts de maîtrise des crédits de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le non remplacement d'une partie des agents en partance. C'est dans ce contexte contraint que va se déployer notre programme d'actions jusqu'en 2021.

Budget 2018 : 163 000 € en investissement et 107 500 € en fonctionnement.

Budget 2019 : 139 000 € en investissement et 104 500 € en fonctionnement.

4. Un contexte réglementaire et informatique en rapide évolution

Le contexte réglementaire général concernant les archives publiques est stabilisé depuis la grande loi sur les archives de 1979, révisée en 2008 notamment sur les délais de communicabilité et encore légèrement retouchée en 2016 pour la mettre à jour sur les données électroniques.

En revanche, comme le monde numérique en général, les données électroniques et l'utilisation par les services d'archives publiques, mais aussi par le grand public, de l'informatique et du réseau internet connaissent une évolution rapide et apportent de profonds changements dans nos métiers et savoir-faire.

La DSA s'est équipée en 2000 d'un **logiciel de gestion des archives** à usage interne, le logiciel CLARA. Celui-ci n'ayant plus été maintenu à partir de 2009 par sa société mère, un nouveau logiciel a été acquis et installé en 2015, le logiciel MNESYS. Celui-ci, en plus des fonctionnalités traditionnelles de gestion des entrées de documents, gestion des magasins, gestion des communications d'archives, permet la mise en ligne de fichiers numériques tels que des fichiers texte (nos instruments de recherche, nom générique donné à tous types d'inventaires ou répertoires) et des fichiers image de documents numérisés ou nativement numériques (documents écrits de toutes époques, documents figurés, archives audiovisuelles).

Ce nouveau logiciel devrait nous permettre de **mettre en ligne dans un tout nouveau portail de valorisation** notre état des fonds d'archives, nos instruments de recherche et de nombreuses ressources numériques, dont de nombreux documents figurés et archives audiovisuelles, mais aussi le portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis comportant l'état civil, les recensements de la population, les listes électorales, les tables des notaires du département, les tables de l'Enregistrement, tous documents largement réclamés par les généalogistes amateurs et professionnels.

Cette mise en ligne, à son tour, va nécessiter que le Département se positionne sur les modalités de **réutilisation de ses données numériques** puisque les ressources archives mises en ligne sont susceptibles d'être réutilisées par des entreprises privées dans un but lucratif, avec l'adoption éventuelle d'une licence de réutilisation.

Par ailleurs le **Règlement général de protection des données** (européen) est entré en vigueur au 1^{er} mai 2018. Il oblige tous les organismes publics et privés à prêter une attention particulière à la sécurité de leurs données informatiques. Le Département devrait donc, comme tous les autres, acquérir et mettre en production un **système d'archivage électronique (SAE)**, seul outil à même d'assurer la

bonne conservation sur le long terme et la sécurisation de ses données électroniques, celles qu'il produit et celles qu'il conserve au sein des Archives départementales.

5. Perspectives

Les trois priorités immédiates de la Direction des services d'archives (DSA) sont :

- mise en ligne du **nouveau portail de valorisation**, contenant notamment le portail d'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis avec les ressources généalogiques numérisées (état civil, recensements, listes électorales, tables des notaires, tables de l'enregistrement), et contenant également des ressources audiovisuelles permettant de mettre en valeur les archives du PCF, de l'IHS-CGT, de *L'Humanité* ainsi que les archives déposées par quelques communes du département ;
- aménagement et équipement en rayonnages du **nouveau local en location à Pantin** qui nous permettra de poursuivre les opérations de collecte d'archives papier ;
- acquisition et mise en œuvre d'un **système d'archivage électronique (SAE)** pour garantir l'archivage correct et pérenne des données informatiques produites par le Conseil départemental mais également à terme celles produites par tous les services versants.

À plus long terme des échéances, des besoins d'évolution, des réflexions sont à l'oeuvre.

Hors du monde des archives, la principale perspective est amenée par l'organisation des **Jeux olympiques et paralympiques (JOP) en 2024** à Paris et en Seine-Saint-Denis. Le sport, l'olympisme, permettent de problématiser un certain nombre de sujets de valorisation, par exemple la construction d'équipements sportifs dans les communes ou la transformation urbaine du quartier du Stade de France à Saint-Denis, deux sujets dont nous avons fait deux expositions en 2017. Des entretiens filmés sur la pratique sportive sont également en projet. Nous allons participer aux années de préparation des Jeux par une ou plusieurs actions de valorisation qui pourront se décliner en dossiers pédagogiques.

La réflexion en cours au sein du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis **sur les publics et l'accès aux services publics** rencontre une problématique travaillée de longue date aux Archives départementales. En 2017 la Direction de la Stratégie, de l'organisation et de l'évaluation du Conseil départemental a conduit une étude sur les usages de notre salle de lecture. Il en est ressorti des attentes concernant la signalétique extérieure, le confort interne (distributeur de boissons et de petite alimentation ou confiserie), d'autonomisation de la recherche par rapport au personnel de la salle via l'informatique, et de mise en ligne d'archives. Sur ce dernier point un chantier de très longue haleine est sur le point d'aboutir avec l'ouverture prochaine de notre tout nouveau portail de valorisation. De façon plus générale nous devons pouvoir être en mesure de diversifier et d'élargir le spectre de nos publics.

Dans la sphère des archives une importante **réflexion est en cours au niveau national sur la collecte**, plus particulièrement sur l'évaluation des archives collectées. D'un côté on se tourne vers les demandes du public, amateur et professionnel (généalogistes, historiens), qui portent clairement sur la conservation des dossiers individuels, alors qu'actuellement ceux-ci sont éliminés ou fortement échantillonnés ; mais les besoins qui en découleraient en métrages linéaires pour la conservation du papier, ou en mémoire informatique pour les dossiers personnels dématérialisés, donnent alors le vertige ; d'un autre côté on considère les métrages entrants actuellement, et l'on a déjà le vertige : 86 km. l. et 11 600 Go collectés en France sur la seule année 2016 (rapport annuel des services publics d'archives ; à comparer avec les quelque 20 km. l. occupés par l'ensemble des archives d'ancien régime, du VI^e au XVIII^e s., aux Archives nationales) ! Nombreux sont les archivistes qui regardent la pratique anglo-saxonne de la « macro-évaluation » qui consiste à considérer les documents dans leur contexte de production, de façon à conserver une trace de l'activité des divers producteurs

considérés, et non plus en fonction de leur contenu jugé plus ou moins important historiquement ; cette révolution, adoptée dans ces pays depuis les années 1980, a permis d'y réduire significativement les métrages entrants. Le service interministériel des Archives de France a lancé un débat sur l'évaluation, ouvert à tous les citoyens, au printemps 2018. Notre propre pratique sera certainement amenée à évoluer au regard de ces réflexions.

En interne nos préoccupations vont vers une amélioration de nos équipements et de nos pratiques en matière de **conservation préventive** pour les archives papier. Nos locaux de conservation pèchent en effet largement par leur inadaptation aux normes de conservation, nos travaux mêmes n'ont pas toujours pris en compte ces nécessités.

6. Méthodologie de conception du projet scientifique, culturel et éducatif de la DSA

Ce projet a été lancé en avril 2017. Une première approche a consisté à examiner le précédent projet, datant de 2009, et à en évaluer les résultats, largement positifs. Des axes d'évolution et d'amélioration sont naturellement apparus à la lumière de cet examen et des pratiques au quotidien des agents, regroupés selon quatre thématiques assez larges :

- fonctionnement interne et procédures ;
- service rendu à l'usager externe (salle de lecture, service éducatif, internet) ;
- partenariats internes (au CD93) et externes, communication externe, services versants ;
- conservation préventive, collecte et traitements, archives électroniques.

Des groupes de travail calqués sur ces thématiques ont travaillé en trois ou quatre réunions entre septembre 2017 et janvier 2018 et ont produit un ensemble d'une soixantaine de propositions. Ces propositions ont été synthétisées par la direction en plusieurs versions entre janvier et avril 2018. À chaque fois les services de la DSA ont relu les textes et les ont amendés et augmentés, jusqu'à la rédaction définitive du présent projet scientifique, culturel et éducatif de la direction des Services d'archives de la Seine-Saint-Denis. Celui-ci aboutira d'autant mieux que nous y consacrerons toute notre énergie, mais il sera aussi tributaire des moyens humains et financiers qui nous seront alloués, à notre direction et aux directions partenaires du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Le projet

Quatre axes d'inégale importance dans leur exposé, mais non dans leur contenu, ont été déterminés, qui recouvrent l'ensemble de nos activités.

I. Axe archives de demain : cet axe examine selon quelles directions nous ferons évoluer nos pratiques d'archivage dans les quatre prochaines années pour accompagner les changements de la société et des administrations.

II. Axe conservation préventive : il s'agit ici d'éviter les dégradations dues aux multiples ennemis des archives : lumière, humidité, variations climatiques excessives, insectes et rongeurs, et par-dessus tout l'homme lui-même dont l'action est la principale cause de dégradation des documents par malveillance ou par simple ignorance ou négligence ; la conservation préventive permet de garantir la conservation des archives sur le très long terme et d'éviter les dépenses de restauration.

Les deux axes suivants portent sur notre action en direction de nos divers publics. Ils ont été distingués l'un de l'autre pour plus de clarté dans l'exposé.

III. Axe publics, partenariats : axe d'action qui est en cohérence avec le projet du Conseil départemental et qui doit concerner non seulement nos publics et partenaires historiques mais également les nouveaux publics ou modes d'expression qui peuvent émerger.

IV. Axe actions éducatives et de valorisation : ces actions permettent de toucher un public qui n'est en général pas celui de la salle de lecture, et donc d'élargir notre auditoire et la sensibilisation générale aux thématiques des archives.

I. Axe les archives de demain

Quelles archives et quel service d'archives voulons-nous pour nos publics et pour nous, agents des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, à l'horizon 2021 ?

Quelles que soient les options retenues, nous serons tributaires de l'aménagement d'espaces supplémentaires de conservation d'archives papier et de l'acquisition et mise en œuvre d'un système d'archivage électronique (SAE) par le Département.

A – Collecte et traitement

Méthodologie

1. En fonction de nos forces et des fonds qui restent à traiter, nous prévoyons d'**accueillir en priorité les fonds en bon état de classement et correctement décrits par leurs producteurs** d'origine.

2. De même, pour éviter de disperser nos travaux ou de les mener de façon non satisfaisante faute d'information préalable suffisante, **toute initiative de traitement d'un ensemble de cotes (conditionnement, tri, classement, description) doit être annoncée clairement** à l'ensemble des services de la direction, ou faire l'objet de chantiers collectifs s'ils sont importants.

Archives publiques

Collecte :

En moyenne, nous collectons 500 ml d'archives publiques par an. Ce chiffre élevé résulte de la croissance remarquable de la production documentaire des services administratifs, que les processus de dématérialisation, entamés depuis plus de 10 ans, ne sont pas venus freiner. Dans un contexte d'évolution constante des compétences territoriales, nous devons intervenir en amont de la production administrative afin d'aboutir à une collecte structurée et qualitative, grâce aux actions suivantes :

- 3. **accompagner les services qui dématérialisent** leurs procédures afin de garantir la conservation de données fiables et pérennes,
- 4. **sensibiliser les services**, notamment ceux du Conseil départemental (CD93), à la question des archives en se faisant appuyer par la direction générale et en clarifiant vis-à-vis de nos interlocuteurs notre politique d'archivage via par ex. la mise en place d'une charte d'archivage,
- 5. **prioriser nos axes de collecte** en ciblant les administrations dont les documents ont :
 - une forte valeur historique (les services sociaux ou l'Aide sociale à l'enfance du département, par exemple),
 - et/ou un enjeu de citoyenneté majeur (Cadaastre, Tribunal de grande instance, Finances),
 - une complémentarité avec nos fonds privés, à savoir les archives économiques et celles du monde du travail (Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Pôle emploi, Prud'hommes, Banque de France).
- 6. poursuivre l'effort engagé auprès des **services départementaux** et plus particulièrement la direction de la Communication pour **collecter les archives audiovisuelles et photographiques produites**,
- 7. **dans la perspective où le Département serait supprimé, veiller à constituer la mémoire et les sources de l'histoire de la Seine-Saint-Denis.**

8. Pour compléter nos actions de sensibilisation, en partenariat avec le service valorisation et en faisant appel à des historiens, il serait intéressant d'**organiser, à l'attention des agents d'administrations ciblées, des demi-journées de valorisation d'une série d'archives dont ils sont les producteurs** (par ex. les dossiers des travailleurs sociaux, fonds de l'ex-direction départementale de l'Équipement, etc.) pour leur montrer l'intérêt de cette source pour l'histoire et les encourager ainsi à verser leurs archives. Au sein du CD93 ces actions sont à mener en direction des services sociaux, de la Petite enfance. Nous pouvons aussi utiliser plus systématiquement les outils de communication du CD93 que sont *Acteurs* et le magazine du Département pour valoriser les versements d'archives.

Traitement :

9. Afin d'avoir une vue d'ensemble fiable des ressources archivistiques que nous conservons, il nous faut **mettre à jour l'état des fonds et l'état des versements**, et y réintégrer quelques fonds disparates (notamment ceux qui sont arrivés par la dévolution des archives des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise au moment de la création du département de la Seine-Saint-Denis).

10. En complément de notre politique de collecte, **la réévaluation des fonds déjà collectés** s'impose au regard des nouveaux champs de recherche des usagers et des nouvelles instructions de tri. Elle prendra en compte les nouveaux principes de la macro-évaluation, modèle anglo-saxon qu'il faudra adapter à notre contexte administratif et réglementaire et s'appuiera notamment sur l'application du cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques.

Archives électroniques

La réflexion menée depuis une dizaine d'années sur la modernisation de l'administration s'est notamment traduite par une politique d'administration électronique, visant à rendre les services publics plus efficaces, plus proches des usagers, et à simplifier les procédures administratives grâce au numérique. La production de documents électroniques a connu une croissance exponentielle et les projets de dématérialisation se sont multipliés au CD93 comme dans les services publics de l'État. Ces documents sont des archives publiques. Leur archivage est une obligation légale pour le Département et la DSA doit en assurer la conservation définitive. Outre le préjudice pour les usagers, une non maîtrise de l'archivage présente des risques stratégiques, économiques, politiques, juridiques et patrimoniaux pour les producteurs d'archives publiques.

11. La conservation à long terme de ces archives électroniques, par nature fragiles dans un contexte d'évolutions technologiques incessantes, est un défi pour le Département et ses Archives départementales. Il leur appartient de **mettre en œuvre un système d'archivage électronique**, c'est à dire l'ensemble des moyens techniques, organisationnels, juridiques et humains nécessaires pour conserver les documents numériques et garantir leur intégrité, leur fiabilité et leur authenticité sur la très longue durée. C'est la condition pour en assurer la valeur probante à long terme. Cette obligation est renforcée par l'entrée en vigueur en mai 2018 du RGPD et l'obligation qui est faite à la collectivité de mettre en œuvre les outils et méthodes garantissant à tous les usagers la sécurité des données conservées.

La sécurisation des archives électroniques doit donc devenir une priorité de l'institution Conseil départemental. En 2021 un système d'archivage électronique devra avoir été acquis par le Département et être opérationnel.

12. L'objectif en interne est que **les agents de la DSA s'occupant d'archives papier, iconographiques ou audiovisuelles prennent en charge, dans leurs secteurs, les archives électroniques (qu'elles soient d'origine publique ou privée)**. La montée en compétence des archivistes dans ce domaine spécifique sera appuyée par des formations organisées en lien avec l'archiviste. Celui-ci est un référent métier et technique indispensable au sein de la DSA, tant pour les archivistes que pour les directions partenaires (directions métiers, DINSI). Le maintien de cette compétence, capable d'assurer la chefferie de projets, est une condition nécessaire à la réussite de cette ambition.

13. En externe il faudra **sensibiliser les services versants et déposants à cette problématique** et leur permettre en amont d'organiser au mieux leurs archives électroniques courantes et intermédiaires, en s'appuyant le cas échéant sur une « Politique d'archivage » définie par le Département et des contrats d'archivage avec les services.

14. L'expertise acquise par la DSA pourrait permettre à l'horizon 2021, **d'accompagner les communes dans la préservation de leurs propres archives électroniques**, par des missions de conseil, ou par la prise en charge effective de fonds.

L'archivage de ces documents électroniques, ces « archives de demain », est bien un enjeu de citoyenneté. C'est grâce aux archives que l'on peut conserver la mémoire commune du Département, celle du territoire et de ses habitants, mémoire qui se révèle fédératrice et inclusive.

Archives privées

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ont acquis, par les partenariats avec la CGT, le PCF, *L'Humanité* et plusieurs organismes audiovisuels qui ont déposé leurs archives, une personnalité propre reconnue.

15. Il est donc important de **confirmer ces domaines de collecte et de traitement** qui constituent une « carte de visite » emblématique. Cela en évitant toute exclusive qui conduirait à figer notre politique de collecte, mais également toute fuite en avant dans la recherche de nouveaux partenaires au plan national qui brouillerait sa cohérence. Renouveler nos horizons passe par **l'élargissement de la collecte d'archives privées** constituant des sources pour l'histoire du territoire de la Seine-Saint-Denis – quelle que soit son évolution institutionnelle – en visant à gagner en diversité et en pluralisme : archives des structures départementales des organisations militantes « traditionnelles » (partis politiques, syndicats, associations) ou de leurs responsables, mais aussi de formes plus récentes d'expression et d'action collective (coordinations, collectifs, réseaux) ; archives socio-professionnelles, culturelles, etc. Cela au regard de leur intérêt historique, même si nous devons tenir compte de nos contraintes en espaces de conservation (voir ci-dessus le § méthodologie).

Archives audiovisuelles et figurées

La collecte active d'archives iconographiques et audiovisuelles constitue, par sa cohérence et son ampleur, un autre axe original et spécifique aux AD93.

Les partenariats avec les organisations évoquées ci-dessus portent sur les archives papier mais également sur les archives audiovisuelles et figurées produites par ces organisations. À titre d'exemple le partenariat avec *L'Humanité* a permis de prendre en charge une photothèque d'un grand intérêt patrimonial, riche de plusieurs millions de clichés. De même la convention établie avec l'association Périphérie a abouti à l'archivage de plusieurs milliers de documents d'une grande richesse quant à l'histoire du Conseil général puis départemental.

16. L'expertise acquise par la DSA permet de **poursuivre une politique de collecte d'archives d'acteurs privés**, complémentaires de fonds déjà conservés. **Pour les fonds audiovisuels, la collecte portera notamment sur les pratiques d'éducation à l'image dans le territoire départemental ; pour les fonds iconographiques, elle approfondira l'axe des archives photographiques de presse.**

17. Par ailleurs, les communes du Département sont souvent en difficulté quant à la conservation, au traitement et à la valorisation des supports audiovisuels et figurés. Dans ce contexte, **les AD93 sont conduites à aider les communes et leurs services d'archives à préserver leur patrimoine, par des missions d'évaluation et de conseil, ou par la prise en charge effective de fonds.** Cet appui, par lequel les AD93 affirment pleinement leur rôle de tête de réseau à l'échelle départementale, sera poursuivi et constitue un axe majeur de la politique de collecte défini par la direction.

La poursuite de cette action suppose de maintenir un haut niveau de compétence scientifique et technique des équipes pour le traitement matériel et la valorisation de ces fonds. Elle nécessite également le maintien et le renforcement d'infrastructures de sauvegarde informatiques adaptées.

Bibliothèque

Il s'agit de dynamiser l'outil fondamental que constitue la bibliothèque des Archives départementales, qui sert aussi bien à nos lecteurs qu'à nous-mêmes dans nos travaux de classement et de recherche.

18. Reprise de l'instrument de recherche bibliographique *Que lire sur l'histoire de la Seine-Saint-Denis ?* : il sera complété des derniers ouvrages parus depuis sa dernière édition en 1999, ainsi que des périodiques concernant les divers thèmes et communes abordés.

19. Périodiques :

- fonds général : traitement (éliminations, cotation, reconditionnement, récolement) et signalement dans nos instruments de recherche ;
- complément de l'ouvrage *Que lire sur l'histoire de la Seine-Saint-Denis ?* par les périodiques associés (voir ci-dessus) ;
- *Catalogue des périodiques du fonds du Parti communiste français (complété de collections d'autres provenances)* ;
- catalogue identique pour les fonds de l'IHS-CGT.

20. **Valorisation** : conclure une **convention avec la Bibliothèque nationale de France (BNF)** pour qu'elle numérise notre fonds le plus ancien (XIX^e-début XX^e siècles) de livres concernant l'histoire, la géographie et le tourisme des territoires composant l'actuel département de la Seine-Saint-Denis. Ce fonds sera mis en ligne sur le site Gallica de la BNF et probablement en partie sur nos propres pages internet.

B – Internet et réseaux sociaux

Mises en ligne d'archives

La mise en ligne d'images des archives que nous conservons est une révolution dans nos modes de travail depuis une quinzaine d'années. Ce ne sont plus les lecteurs qui viennent consulter les documents originaux dans les services d'archives mais les services d'archives qui, via internet, proposent des images de ces documents à tout un chacun, chez soi. Le succès énorme remporté par ce nouveau type de communication, ainsi que, autre avantage très important, le fait qu'à travers la numérisation les documents originaux aient une copie de sécurité et ne soient plus consultés donc mieux préservés pour la conservation à très long terme, en fait depuis plusieurs années une priorité d'action.

La communication des documents d'archives via internet ainsi que la mise à disposition des instruments de recherche est donc un enjeu majeur pour démultiplier le lectorat, assurer le rayonnement des Archives départementales et du Conseil départemental et attirer de nouveaux chercheurs et partenaires. C'est pourquoi la DSA a entamé la mise en ligne de fonds figurés et propose aujourd'hui près de 22 000 documents. Elle poursuivra et amplifiera cette diffusion en ligne dans les prochaines années.

21. Il est ainsi prévu **une refonte importante du site internet des Archives départementales** adossé au SGA, permettant la mise en ligne de nouveaux contenus (archives audiovisuelles notamment) et, très attendu du public, le portail Histoire des familles et des populations (mise en ligne d'un nombre très important de sources généalogiques comme l'état civil, les recensements de population, listes électorales...). Une fois le portail Histoire des familles et des populations mis en ligne, les Archives départementales maintiendront une politique de numérisation permettant la mise à disposition des fonds faisant leur spécificité tels les fonds d'archives privées (PCF, CGT) et des livres anciens de la bibliothèque en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France.

Cette refonte sera prolongée par un développement éditorial important du site internet (mise en place de grands dossiers thématiques, de dossiers pédagogiques...).

22. Il faudra, **en interne à notre direction, mettre en place un comité éditorial** qui devra établir une communication transversale inter-services pour alimenter le site afin qu'il conserve son caractère dynamique et renouvelé.

23. Nous devons veiller à ce que les ressources que nous proposerons soient accessibles depuis les **grands portails patrimoniaux français (France archives) et internationaux (Europeana)**.

Réseaux sociaux, wiki

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des modes de communication courants, qui permettent de toucher un public très large, pas forcément habitué des archives. Il s'agit donc là d'un moyen idéal pour élargir et renouveler nos publics et nous devrions renforcer notre présence sur les réseaux sociaux .

24. **Nos actions** doivent être systématiquement annoncées à la direction de la Communication pour qu'elles soient **réexpédiées sur les réseaux sociaux**. Néanmoins il serait intéressant d'obtenir **une page Facebook et un compte Twitter propres des AD93** pour un contenu plus réactif, plus riche, plus commode à poster.

25. Autre moyen de diffusion, **réfléchir à une indexation de nos ressources sur Wikipédia**.

C – Partage de l'information interne

26. Comme toute organisation nous avons parfois du mal à correctement diffuser notre propre information interne. **L'outil Docuthèque DSA** doit être nettoyé en concertation ; nous pouvons **utiliser les comptes rendus des réunions d'encadrement** comme outils d'information interne.

D – Sécurité

La parution récente du règlement général pour la protection des données (RGPD) a refocalisé les attentions sur la sécurité des organisations, sécurité des accès physiques aux locaux ou des accès électroniques aux systèmes informatiques, sécurité de la conservation dans le temps des documents et données conservés, sécurité de la communication des documents et des données. Il y a là, au-delà des enjeux réglementaires, également une question de crédibilité de nos actions vis-à-vis de nos publics et de nos partenaires.

La mise en conformité progressive de la DSA avec le RGPD est un axe d'action nécessaire. Si cette mise en conformité concerne d'une part les données numériques, en relation avec la direction de l'Innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) et le Data protection officer (DPO, chargé de mission sur la protection des données), elle vise également les archives physiques. En conséquence, elle nécessite l'adaptation du bâtiment des archives qui ne correspond pas aux normes actuelles de sécurité, à la fois par les équipements qu'il n'a pas, mais aussi par des procédures mal adaptées. En lien avec la direction des Bâtiments et de la Logistique (DBL) il conviendra d'améliorer sa sécurisation.

27. **Sortir de la réglementation des immeubles de grande hauteur (IGH)** par la dernière étape de travaux, l'installation de châssis de désenfumage sur les paliers des tours.

28. **Sécuriser l'accès au bâtiment** lui-même par exemple par l'instauration d'un système de badges pour toute personne extérieure et par la création d'un outil informatique commun à la DSA et à la DBL, gérant les demandes d'interventions d'entreprises extérieures (qui à l'heure actuelle interviennent dans le bâtiment y entrent sans formalité et sans avoir été annoncées), puis leur présence.

29. **Sécuriser l'accès aux magasins d'archives** par l'installation d'un contrôle d'accès par badge aux escaliers et ascenseurs, magasins et salles de tri.

30. Se mettre en conformité avec le RGPD, en ce qui concerne la **gestion des données nominatives électroniques**.

31. **La sécurité incendie** passe par des procédures d'évacuation du personnel et du public, régulièrement testées par des exercices. À cet égard il faudra **installer un chemin d'évacuation entre la salle de lecture et le portail extérieur.**

II. Axe conservation préventive

La conservation est l'une des grandes missions des services d'archives. Le bilan des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis dans ce domaine est contrasté : si les actions de conservation préventive sont exemplaires pour les archives figurées et audiovisuelles qui bénéficient en partie d'espaces de conservation dédiés, elles le sont beaucoup moins pour les archives papier. Nettoyage des locaux et des documents, conditionnement, conditions de conservation pourraient être nettement améliorés.

32. Vu l'ensemble des actions à mener il conviendra tout d'abord de monter un **groupe de travail** sur le sujet de la conservation préventive chargé d'élaborer un plan pluriannuel et priorisé des opérations à mener.

33. **Un agent sera nommé** pour être plus particulièrement en charge de la conservation préventive au sein de la DSA, veiller au bon déroulement du programme, sensibiliser les collègues sur la conservation préventive.

34. **Tous les agents seront formés à la conservation préventive** et notamment les magasiniers, qui sont des acteurs essentiels en ce domaine. Sur ce point, les agents du service ISTI formés aux bonnes pratiques et proactifs quant à ces questions peuvent être une ressource pour l'ensemble de la Direction des Services d'Archives.

35. Au sein des actions à mener sur la conservation préventive, il conviendra d'inclure **la sécurité sanitaire des agents et des collections, en particulier sur la problématique amiante.**

36. Le bâtiment étant le premier outil de la conservation préventive, il est impératif de **mettre en place un système de prise de mesure de la température et de l'hygrométrie dans chaque magasin, mémorisable dans un ordinateur, pour pouvoir former un diagnostic du bâtiment** dans quelques années, préalable nécessaire à son éventuel réaménagement.

37. Les magasins d'archives ne sont pas inclus dans le marché de nettoyage du bâtiment et sont donc rarement nettoyés (*nettoyage du sol, des boîtes, des rayonnages*), or quand on sait que la poussière est le principal vecteur de développement des moisissures ce constat est une aberration. Il faudra travailler avec la DBL pour obtenir de **monter un marché spécifique pour le nettoyage des sols des tours et des tablettes dans les magasins.**

III. Axe publics, partenariats

L'évolution des attentes de nos publics, l'évolution de notre offre (internet) se font en lien avec l'évolution de la société elle-même où les administrations sont de moins en moins en position d'autorité et de plus en plus en position de service à rendre aux usagers.

A – Redéfinition et amélioration des services à rendre aux usagers

Améliorer l'accueil sous toutes ses formes

38. B-A BA de la politique d'accueil, **la signalétique extérieure des Archives départementales** (panneaux de signalisation indiquant les Archives depuis le métro et le tramway, signalétique extérieure sous forme de vitrophanie...) doit être améliorée. En cela, la création du nouveau collège de Bobigny peut représenter une opportunité pour repenser la signalisation des deux bâtiments départementaux.

39. Pour les usagers extérieurs, il faut donner un seul **n° de tél.** pour la DSA, qui ne soit pas celui de la salle de lecture et n'avoir qu'**une adresse mail** de la DSA pour le courrier électronique.

Configuration du bâtiment principal

Ouvert en 1983, le bâtiment des Archives départementales ne permet plus de répondre aux nouvelles attentes :

- l'accès handicapé est actuellement insatisfaisant ;
- la salle de lecture a été conçue avant son informatisation. Le nouveau système informatique de gestion des archives, l'accès aux documents numérisés, et la plus grande autonomie des lecteurs dans la recherche et la commande des documents obligent à repenser son ergonomie générale. Elle doit être équipée d'un plus grand nombre de postes informatiques, du wifi ;
- de même, l'offre éducative et l'accueil de classes se sont fortement développés depuis les années 1980, rendant indispensable l'existence de locaux dédiés à l'accueil de classes ou de groupes d'étudiants.

40. Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de **faire intervenir un ergonomiste pour étudier l'ensemble du bloc accès handicapés-hall-salle de numérisation-accessoirs-salle de lecture** pour installer un véritable accès handicapés, un coin détente pour les lecteurs, une logette de réception des lecteurs en salle, une salle pour recevoir les classes, et interdire l'accès des ascenseurs aux personnes étrangères au service.

Le courrier

Il est question ici du courrier qui nous parvient par la Poste ou sous forme électronique (e-mails), nous exposant tout type d'information ou de demande mais plus particulièrement nous demandant d'effectuer des interventions (visite, versement d'archives) ou des recherches dans les archives. Les demandes de recherche visent à établir les droits des citoyens (recherche d'héritiers, renseignements sur des immeubles, reconstitutions de carrières, recherche de jugements, etc.) ou répondent à des activités de loisirs (généalogie) ou d'historiens, et peuvent aussi être de simples demandes de renseignements (modalités de consultation, etc.). La réponse aux demandes de recherche constitue une des modalités de la communication des archives et fait partie intégrante de nos missions.

41. Étant donné la complexité de la question du courrier, notamment en termes de types de demande qui nécessiteraient des circuits différents, **des expérimentations devront être menées sur plusieurs circuits de courriers avec un groupe de suivi.** Objectif : simplifier et raccourcir, si possible, les procédures. Ce travail devra avoir été finalisé fin 2019.

42. **Travailler l'organisation des tableaux de suivi des recherches** : les agents utilisent différents tableaux. Il faudrait avoir un dossier réseau rassemblant les tableaux des différents secteurs des recherches (un seul dossier maître, en effet, ne serait utilisable que par un agent à la fois et alourdirait la procédure). De même, la dématérialisation du tableau d'enregistrement du courrier au secrétariat

permettrait de le rendre accessible pour repérer les particuliers qui redemandent une même recherche à plusieurs agents.

43. La conservation des réponses aux demandes de recherches doit être centralisée, et donc il faut **enregistrer toutes les demandes** sauf les demandes de renseignement simples, l'idéal étant qu'on les indexe pour pouvoir y retourner, même longtemps après, pour avoir une base de départ pour une nouvelle recherche sur le même sujet ou un sujet approchant.

Salle de lecture

La mise en ligne d'archives devrait amener un développement important du public internaute, une baisse du nombre de lecteurs en salle de lecture mais non leur disparition puisque nous n'aurons jamais numérisé toutes les archives susceptibles d'intéresser le public.

44. Il faut faire évoluer l'accueil de nos lecteurs, dans le sens d'une plus grande sécurité des documents et de la consultation, par le développement en interne d'une politique de **conservation préventive, par la mise à jour du règlement de la salle de lecture, par la fixation des modalités de réutilisation des archives, et par la mise à jour du tarif des prestations.**

45. Il sera proposé aux lecteurs des **séances publiques d'aide à la recherche** dans les fonds (état civil, études notariales, dossiers d'installations classées...), des **cours de paléographie et des ateliers de généalogie.**

B – Élargissement des publics

Le public de nos actions de valorisation est un public habituel et fidèle. Il doit servir de point d'appui à un élargissement et une diversification de nos usagers :

- 46. par l'amélioration de la politique de communication :

amélioration de l'affichage intérieur et extérieur, utilisation des réseaux sociaux, création d'une page Facebook et d'un compte Twitter des Archives, utilisation des équipements culturels voisins pour annoncer nos initiatives : centres culturels, médiathèques, services culturels des communes, réseaux des archives et des musées, direction de l'action culturelle du rectorat, réalisation d'une brochure simple sur les Archives, mise en place d'une plaquette trimestrielle sur nos manifestations.

- 47. En renouvelant la forme de notre offre culturelle :

- expérimentation de nouveaux créneaux horaires pour nos manifestations : heure du déjeuner (principalement pour les collègues du CD93) ou soirée en semaine, samedi après-midi. Attention toutefois au temps de travail pris par ces nouveaux horaires ;
- mise en place d'un cycle de conférences sur un même thème, sur un temps long (un an) pour fidéliser un public ;
- formations pour les lecteurs (aide à la recherche, paléographie, généalogie), voir ci-dessus § Services aux usagers.

C – Partenariats

Les partenariats pionniers conclus avec la CGT et le PCF, entre autres, ont eu un effet d'entraînement auprès d'autres organisations appartenant au monde du travail et du militantisme qui ont déposé à leur tour leurs archives aux AD de la Seine-Saint-Denis. Grâce à l'établissement et à la pérennisation de ces liens, qui suscitent encore aujourd'hui des propositions spontanées de dépôt de la part de nouveaux

producteurs, les AD de la Seine-Saint-Denis ont acquis une place tout à fait particulière au sein du réseau des archives publiques françaises et également dans le monde de la recherche en histoire. Ce réseau de partenaires est vivant. Si le départ en retraite ou la mutation d'une personne référente ou d'un archiviste ne peuvent pas toujours être surmontés et peuvent interrompre un de ses liens, il est évolutif et doit être renouvelé et élargi lorsque l'opportunité s'en présente. Il importe en tout cas de l'animer et de le faire vivre avec esprit de suite.

Méthodologie

48. Les projets proposés « clés en mains » aux partenaires sont voués à l'échec. **Il faut co-construire les actions à mener en partenariat, autour de projets.**

49. La liste de nos partenaires étant assez longue et ceux-ci étant plus ou moins actifs, il faut **fixer des priorités dans les partenariats** à faire vivre ou à solliciter et dans les projets à mener avec eux.

Développer les partenariats de proximité et les partenariats scientifiques

50. **La proximité** est un critère important : la réalisation de projets hors les murs (MC93, Médiathèque, Conservatoire) pourra permettre de capter et de fidéliser ensemble un public local.

51. Développons les **partenariats scientifiques avec les universités du département, Paris 8 et Paris 13**, ce qui suppose de trouver des interlocuteurs, en proposant notamment aux étudiants et professeurs des séances de présentation des fonds que nous conservons, des formations sur leur utilisation (voir plus haut), sur l'exemple de l'enseignement déjà dispensé par notre secteur Archives audiovisuelles et de l'accueil des étudiants en licence d'histoire travaillant sur les dossiers d'enquête publique.

Développer les partenariats internes

52. Il faudra réfléchir à de **nouveaux partenariats internes au CD93** (Parcs et jardins, DPAPH... mais attention cela suppose du temps d'agent) et travailler à la **visibilité des projets** menés avec ces partenaires.

53. Plus particulièrement, **les directions du Pôle Société-Citoyenneté doivent travailler plus en coordination**. Des réunions inter-services et inter-directions sont prévues qui devraient déboucher sur des actions communes.

Conforter et faire évoluer les partenariats déjà existants

54. **À l'égard des partenaires qui nous ont déposé leurs archives**, il faudra poursuivre les actions de valorisation des dépôts dans le cadre d'une politique à conduire sur le long terme, en en faisant éventuellement évoluer les formes et les modalités en cas de besoin au regard des ambitions et des objectifs partagés.

55. **Dans le domaine de l'histoire du monde du travail**, le partenariat avec l'IHS-CGT est en passe d'être revivifié, il faudra tâcher d'agir de même avec l'Université de Bourgogne, le CODHOS et l'AHMO.

Associations subventionnées

56. Vis-à-vis des associations que nous subventionnons, l'objectif est de **faire vivre un véritable réseau des associations en Seine-Saint-Denis**. Les partenariats sont à nourrir par des réunions périodiques aux AD 93 afin de favoriser la circulation d'informations, les échanges entre associations et nourrir des réflexions communes. Des propositions à leurs adhérents (indexation collaborative, rapprocher les associations des historiens universitaires pour fournir par exemple à ceux-ci une main-d'œuvre de dépouillement d'archives, ou recherches collectives sur un sujet donné, par ex. les collègues).

57. Par ailleurs, **dans un souci de cohérence de l'action culturelle départementale, il faudra se rapprocher de nos collègues de la direction de la Culture, du patrimoine, des sports et des loisirs** sur le soutien aux associations pour élaborer une politique du Département, des axes d'action et des priorisations.

IV. Axe actions éducatives et de valorisation

L'action en direction des publics ne saurait être complète sans une offre éducative et culturelle de grande qualité. Ces actions bouclent le cercle vertueux des archives : une collecte de qualité amène des archives de qualité, grâce auxquelles il est (relativement) facile de monter des actions de valorisation de qualité, qui nous font remarquer du public et entraînent à leur tour des dons, dépôts et même versements administratifs de qualité.

A - Service éducatif

58. En premier lieu il faudrait pouvoir disposer d'**une salle type salle de classe** pour recevoir convenablement élèves, étudiants et groupes et leur permettre de travailler correctement sur les archives.

En second lieu il faut **renouveler l'offre pédagogique des Archives** :

- 59. s'inscrire dans la **commémoration du 17 octobre 1961** voulue par le Département en proposant des ateliers pédagogiques ou autres actions pédagogiques, plutôt en direction du public lycéen ;

- 60. **développer des projets participatifs avec les collégiens**. Nous pourrions proposer des parcours de recherche sur un an autour de l'histoire des collèges (leur construction, leur évolution dans le temps, les programmes de réhabilitation, et autour du personnage ayant donné son nom à l'établissement). L'idée est d'accompagner des classes dans leurs recherches jusqu'aux journées du patrimoine de l'année suivante où les collégiens feraient visiter leur collège ;

- 61. **étendre l'action du service éducatif au-delà des périodes d'activités constatées** en proposant des parcours de découverte urbaine en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire, pour montrer l'évolution du paysage urbain en confrontant les archives (à travers les cadastres et les plans) et l'espace urbain actuel.

B - JOP 2024

Accompagner l'olympiade culturelle des JOP 2024 par des actions culturelles et éducatives, en relation avec les autres directions du CD93, notamment par :

- 62. **l'itinérance de l'exposition *Le sport en héritage***

Les Archives départementales ont réalisé une exposition sur la requalification du quartier de la Plaine-Saint-Denis après l'arrivée du Stade de France. Elle présente également les futurs équipements et aménagements liés aux JOP. Cette exposition d'une quinzaine de grands panneaux extérieurs a déjà été présentée sur les grilles du siège de la SNCF d'octobre à décembre 2017 à Saint-Denis. Jusqu'à 2024, cette exposition pourra être présentée dans le département en extérieur à l'occasion d'événements sportifs ou pour présenter l'intérêt que représente l'implantation d'équipements sportifs majeurs dans l'aménagement des villes et des quartiers. Cette itinérance pourra s'accompagner de temps de rencontres et de tables rondes autour de la thématique des JOP.

- 63. La déclinaison pour les collèges de l'exposition sur les équipements sportifs

À l'occasion de la parution de l'ouvrage d'Hélène Caroux *Sport et architecture : les équipements sportifs*, les AD 93 ont réalisé une exposition de photographies contemporaine des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis. En partenariat avec la Direction Éducation Jeunesse du conseil départemental, un prolongement/une déclinaison de cette exposition en direction du public collégien pourra être réalisée. Une sensibilisation des professeurs d'éducation physique et sportive pour accueillir et présenter cette exposition sera menée en partenariat avec l'Éducation nationale.

- 64. Une collecte de témoignages oraux/ d'archives privées autour des pratiques sportives en Seine-Saint-Denis et notamment la pratique populaire des sports.

Des premiers clubs sportifs ouvriers aux clubs municipaux d'aujourd'hui, la dimension éducative et de solidarité a rarement été démentie en Seine-Saint-Denis. De nombreux dirigeants sportifs de grands ou de petits clubs se targuent à juste titre d'une dimension sociale et éducative à l'égard des plus jeunes.

La collecte de témoignages ou d'archives s'attachera à rendre compte de cette spécificité qui participe à l'identité de la Seine-Saint-Denis (cf. olympiade culturelle).

Ces témoignages oraux (qui seront filmés), pourront donner lieu à l'horizon 2024 à une exposition et/ou un documentaire retraçant les personnages, les dates, les lieux de la pratique sportive en SSD au 20^{ème} siècle.